

*AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
n°05/Travaux/MAPA/2009
Marché de travaux de plomberie
Fourniture et pose de WC, lavabos et douches*

Cahier des Clauses Administratives Particulières

Valant acte d'engagement
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Articles 28 du Code des Marchés Publics

Le CCAP comporte 6 pages



I- IDENTIFIANTS

I – 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Etablissement public
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

I – 2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Ecole de Reconversion Professionnelle Jean L'Herminier	Pouvoir adjudicateur: Jacques CONARD, Directeur PRM habilité par arrêté du 29 septembre 2003
Adresse : Château des Roches - Route des Roches	76350 OISSEL
Téléphone : 02.35.64.70.70	Télécopieur : 02.35.70.12.87
Courriel : conard@erp.oissel.onac.org	Internet : http://www.erp.oissel.onac.org/



I – 3. OBJET DU MARCHÉ

Marché de travaux de plomberie, fourniture et pose de WC, lavabos et douches
ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR, DESIGNÉ COMME L'ACHETEUR, D'UNE PART,
Le Directeur de l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean L'Herminier – OISSEL
Jacques CONARD

Et

Madame /Monsieur (nom, prénom) :

AGISSANT au nom de la société

Adresse :.....

.....

.....

Téléphone :.....Fax:.....

Courrier électronique :.....

DESIGNÉ COMME LE PRESTATAIRE D'AUTRE PART,

Les entreprises sont réputées, par le fait d'avoir remis leur offre, s'être rendues sur les lieux où doivent être réalisés les travaux et avoir consulté le dossier technique amiante (consigné sur un registre).

Date limite de réception des offres : vendredi 11 décembre 2009, avant 17H00

II- OBJET DE L'ACHAT

Travaux de plomberie, fourniture et pose de WC, lavabos et douches

Date d'achèvement des travaux : vendredi 26 février 2010, au plus tard

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre d'importance décroissante :

Pièces particulières :

1. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) valant acte d'engagement
2. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pièces générales :

1. Code des marchés publics
2. CCAG-TX



III- DESCRIPTIF TECHNIQUE ET PRESENTATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Travaux de plomberie, fourniture et pose de WC, carrelage, faïence, cloison, porte, lavabos et douches à l'Ecole de Reconversion Professionnelle Jean l'Herminier selon le cahier des clauses techniques particulières joint.

IV- DETERMINATION DU PRIX – proposition du candidat

Lot n°1 :

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
Prix fermes.

Joindre un devis détaillé au présent engagement (sans valeur contractuelle)

Lot n°2 :

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
Prix fermes.

Joindre un devis détaillé au présent engagement (sans valeur contractuelle)

V- CRITERES DE SELECTION DE L'OFFRE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Le choix se décidera en fonction des critères suivants :

- 1- prix : 60%
- 2- délais de préparation : 10%
- 3- délais d'exécution : 30%

VII- CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux publics est applicable au présent marché.

Le titulaire est réputé connaître parfaitement les lieux faisant l'objet des prestations du marché pour les avoir visités et avoir consulté le dossier technique amiante.

Les prix mentionnés à l'acte d'engagement sont réputés fermes pendant un délai d'un an à compter de la notification du marché. Le titulaire devra joindre à la facture un relevé d'identité bancaire ou postale ainsi qu'un extrait K Bis.

Le(s) prestataire (s) est (sont) dispensé(s) de retenue de garantie. En cas d'inexécution, même partielle du marché, l'acheteur se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire aux frais et risques du titulaire du marché.

La personne publique peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du(des) titulaire(s), mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché prise conformément aux dispositions du chapitre V du CCAG. L'inexécution partielle ou totale par le titulaire des obligations mises à sa charge par le présent marché autorise le Pouvoir adjudicateur, après mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception devant indiquer la nature du manquement, et restée infructueuse à l'expiration d'un délai d'un mois, à résilier celui-ci de plein droit et ce, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en raison du préjudice subi par elle.

Si le titulaire du marché tombait en faillite ou était déclaré en état de liquidation judiciaire, le jugement du tribunal de commerce suffirait pour entraîner la résiliation du marché.

En cas de retard par rapport au délai d'exécution, il sera fait application de pénalités dont le montant hors taxes par jour calendaire est fixé à 100 € (cent euros). On entend par jours calendaires tous les jours du calendrier y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Les pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure. Le titulaire s'oblige à déduire de ses facturations le montant qui lui est signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modes de financement du marché : ressources propres de l'acheteur.

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la remise des offres.

En cas de litiges relatifs à l'exécution du marché, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

VIII- SIGNATURES

Le

Le prestataire

L'acheteur : Jacques CONARD

Directeur de l'E.R.P Jean l'Herminier